



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Compte rendu du Comité Directeur SNGRPC du Vendredi 13 Janvier 2023 (18h-20h)

Présent : Nicolas Billiard, Jean-Luc Wuhrlin, Dominique Laplante, Benoit Audema, Denis Reynaud, Jean-Claude Monceaux, Christian Charée, Guy Llata, Eric Gilbert

En Visio : Corinne Tournassat, Jean-Louis Barlatier, Jean-Louis Saudrais, Guy Valentin, Patrick Locheron, Elise Martinez, Jean-Louis Le Coq, Marie-Paule Kieffer

Invité : Serge Mikoff

Excusé : Michel Chadelas

Absents :

1. Point sur les adhésions 2023 (information) => NB

La campagne d'adhésions 2023 a débuté au 1^{er} janvier à minuit. Au jour de la réunion du Comité directeur, le nombre d'adhésions 2023 se montait à 120 soit plus du tiers des adhérents ont déjà renouvelé leur adhésion, et 96 Licences FFVoile annuelles compétition ont déjà été prises.

2. Point Financier – Projet de budget 2023 (information) => JLB/JLW

Jean-Louis Barlatier nous a présenté la dernière version à ce jour du compte de résultats 2022 et du projet de budget 2023. Sur le compte de résultats, il manque encore 7235€ de subvention à recevoir pour le salaire du moniteur de l'Ecole de Voile sportive, ainsi que les subventions du Conseil Général et de la Région, et l'aide de la Capitainerie dans le cadre du plan voile soit 7762€. Ils sont néanmoins provisionnés sur le compte de résultats 2022 ce qui monte l'excédent à 8985€.

Les charges salariales 2022 sous-évaluées sont encore à vérifier par Jean-Louis Barlatier pour la prochaine réunion du Comité Directeur qui donnera l'accord de le présenter pour validation à l'Assemblée Générale Ordinaire du mois de mars. La provision de 2021 est à remettre également dans les produits 2022.

Une décision sur l'utilisation de l'excédent sera à prendre à la prochaine réunion du Comité Directeur. Les responsables de commission sont invités à réfléchir sur des potentiels achats à faire en 2023 qui pourraient être provisionnés sur 2022, notamment pour les licences Rondes Blanches financées aux 2/3 par le club.

Le projet de budget 2023 à l'équilibre a aussi été présenté. Les dépenses sont basées sur les charges 2022, et adaptées avec l'augmentation des charges salariales avec le salaire de l'entraîneur en plus. Pour les produits, les subventions à demander ont été intégrées ainsi que la reprise de provision de 7500€ pour l'Ecole de voile sportive.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

3. Proposition de tarif cotisation adhérents 2024 (validation) => JLB/JLW

Au vu des résultats, de la tendance à l'augmentation dans tous les secteurs économiques, du fait que la FFVoile a également décidé d'augmenter les licences, et enfin des difficultés à obtenir des subventions, Jean-Luc Wuhrlin souhaite qu'il soit proposé à l'AGO d'augmenter les cotisations pour 2024, notamment afin de montrer à nos financeurs que nous ne comptons pas que sur les subventions pour faire tourner le Club. Les augmentations proposées sont les suivantes :

- Adhérents de 90€ à 100€
- Etudiants et chômeurs de 23€ à 25€
- Conjoint de 15€ à 18€
- Moins de 18ans de 5€ à 10€

Au premier abord, cette augmentation devrait permettre de dégager environ 2000€ de produits en plus pour équilibrer nos comptes à l'avenir.

La décision sera prise à la prochaine réunion du Comité Directeur lorsque des chiffres étayeront cette proposition sur le projet de budget.

4. Préparation AGO 2023 : ordre du jour, appel à candidature (information) => NB/JLW

Nicolas Billiard a présenté l'ordre du jour proposé pour l'AGO du 11 mars 2023. Il reprend les éléments des discussions précédentes, en intercalant les élections des membres du CD et des représentants aux AG de la Ligue et du CDV avant les présentations concises des commissions (5 min max par commission car elles auront déjà fournies aux adhérents les comptes-rendus au préalable) et la séance de questions-réponses pendant laquelle se fera le dépouillement.

La convocation à l'AG sera envoyée début février pour respecter le délai légal, avec les appels à candidatures. Si possible (ou au plus tard mi-février), l'envoi inclura les comptes-rendus des responsables de commissions pour permettre aux adhérents de préparer et renvoyer leurs questions.

Les interventions du directeur de la régie et du Maire restent pour l'instant hypothétiques. Les invitations sont encore à envoyer.

L'intervention de Kito se fera plutôt à l'issue de l'AG dans un rendez-vous du club avant l'apéro.

5. Commission Voile Légère :

a Bilan Financier Convention 2022 : (information) => CT/JLW (1 min)

Une réunion avec la mairie a eu lieu début janvier pour faire le bilan du plan voile 2022, l'école de voile loisir et les régates. Les 4362€ qui en ressortent sont encore à encaisser dans le cadre du plan voile. La convention avec la Mairie n'a pas encore été rédigée, et reste à signer

b. Point sur l'école de voile sportive (information - validation) => CT/JLW

Situation de l'école de sport en ce début d'année et proposition sur le cours terme.

Le Président rappelle que cette école de sport demandée et soutenue par notre maire, connaît une première grave difficulté avec l'impossibilité de continuer sur un CDI compte tenu du niveau insuffisant de notre moniteur pour réussir sa qualification pour la deuxième fois.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Il regrette la méthode utilisée avec un recrutement sans concertation avec la SNGRPC et surtout sans écoute des problèmes évidents que nous allons rencontrer et que le Président avait largement développé en son temps et par écrit.

Le résultat aujourd’hui est beaucoup de temps, d’argent et d’efforts dépensés. Le Président ne remet pas en cause les qualités humaines et pédagogiques du moniteur mais regrette que ce moniteur ait été choisi sans diplôme. Il aurait été préférable que cette école démarre en janvier 2023 avec un moniteur diplômé car la fonction implique de grandes responsabilités et de l’autonomie.

LE CONSTAT

Cet accident de parcours et ces quelques mois de fonctionnement permet au Président de livrer plusieurs enseignements :

1 Son temps de travail

Compte tenu du programme sportif, l’activité de l’entraîneur doit se faire sur toute l’année en dehors des 4 semaines d’arrêt d’hiver. Techniquement les contrats CDI intermittent ou CDI à temps partiel ne sont pas possible compte tenu de la durée d’activité et du besoin de flexibilité nécessaire à un programme sportif. Seul un contrat CDI à temps plein est possible.

Les enfants sont disponibles pour l’entraînement les mercredis, les samedis ainsi que les dimanches de compétitions et les vacances scolaires soit une occupation de notre entraîneur pour un bon mi-temps.

Lors de son activité en 2022, une partie de son temps a été consacrée en vain au travail demandé par sa formation.

Vous comprendrez facilement qu’il y a un problème potentiel d’occupation. La voile habitable n’est pas une solution car elle ne fonctionne que les week-ends en même temps que les enfants. La solution de lui laisser ce temps libre pour son entraînement personnel n’est pas sérieux vis-à-vis des financeurs et de l’éthique.

Cet entraîneur devra avoir dans son contrat de travail futur une deuxième activité.

2 Notre club n’est pas et n’a jamais été une véritable école de voile.

Dans un passé lointain, une école de voile a bien existé au travers du Centre Yachting Méditerranéen (CYM) différent de la SNGRPC avec des locaux vastes occupés par nos deux structures. Cette école de voile avait du personnel compétent. Celle-ci était largement soutenu par CCI et le directeur de l’époque était un ancien compétiteur dénommé Soria.

Des stages de haut niveau, parfois internationaux, étaient organisés. Le Crebs avait aussi élu domicile pour ses activités. Plusieurs péripéties ont fini de supprimer le CYM pour le remplacer par l’UCPA. C’est à cette époque que la SNGRPC a rejoint son actuel local.

Nos statuts ne parlent pas d’école de voile pour les enfants mais « d’encouragement des jeunes dans l’apprentissage de la navigation » comme nous le faisons avec l’école de voile loisir grâce au support de l’UCPA. Les enfants peuvent aussi être encourager au travers de la voile habitable.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

La réalité d'aujourd'hui est que nos adhérents sont aujourd'hui tournés exclusivement sur la voile habitable. Ils acceptent cependant de participer à l'organisation technique de régates de voile légère (Cima, Grand Prix des Dragons..) afin de développer l'image sportive de notre club et de notre port.

3 Responsabilité juridique accrue et mobilisation déraisonnable du Président bénévole

Qui sera responsable juridique en cas d'accident ?

Beaucoup trop de temps consacré par le Président, accompagné seulement de la responsable de la Commission Voile Légère, pour ce projet. Le Président rappelle que nous sommes tous des bénévoles et que le montage proposé pour cette école de sport n'est pas cohérent avec la réalité et qu'il est bien seul pour résoudre un projet très mal réfléchi.

4 Le Président insiste pour qu'un équilibre financier entre les recettes et les dépenses de la voile légère soit respecté. Il est largement soutenu sur ce point par la majorité des membres du comité directeurs. Jusqu'à ce jour la SNGRPC a accepté de soutenir la voile avec la contrepartie de l'aide de la Commune, Régie et Communauté de Commune.

PROPOSITION POUR L'AVENIR

Le nombre des 10 élèves devraient être rapidement atteint soit la capacité maximum d'encadrement pour un entraîneur. Il n'y aura pas d'autre développement en nombre d'enfants et en évolution de support. Le site de Port Camargue se limitera à la seule école de sport optimist de 10 élèves. Les enfants qui dépasseront l'âge pour le support optimist seront dirigés vers d'autres clubs.

La demande du Président est que l'embauche du moniteur se fasse, en dehors de la Société Nautique. La structure employeur devra être celle qui sera susceptible de fournir le travail complémentaire pendant les jours d'inactivité de l'entraîneur.

La responsabilité juridique du Président sera ainsi dégagée et le risque financier sera par la même occasion diminué pour le club. Pour mémoire le salaire de 2022 ainsi que le versement de la voile loisir et de la participation aux régates de cette même année ne sont toujours pas versés.

Le suivi de cette école de sport pourra dans ces conditions être poursuivi par la SNGRPC

Que faire sur le cours terme ?

Compte tenu des éléments suivants :

- Julien Moutarde a des qualités indéniables de pédagogie et les 6 élèves le prouvent.
- Il est difficile vis-à-vis des élèves et des parents de stopper cette école de sport en pleine année scolaire.
- Nous souhaitons donner à notre moniteur une dernière chance de décrocher son diplôme DEJEPS
- Nos partenaires ont besoin de temps pour trouver une solution répondant à la demande de la Société Nautique comme demandé pendant notre réunion d'étape du 4 janvier 2023.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Proposition de cours terme

Le Président propose de reconduire un CDD jusqu'à mi-juillet, fin de l'année scolaire, sous la responsabilité d'un tuteur DEJEPS. Après ce mois de juillet, la Société Nautique ne reconduira pas de contrat mais interviendra en support de cette école de sport. Si nos politiques restent motivés, ils feront en sorte que cette école continue.

Commentaires et questions :

Guy Llata, soulève la question de savoir s'il y a d'autres candidats possibles ?

Corinne Tournassat indique qu'elle connaît en effet un autre entraîneur qui coche beaucoup de cases, mais elle ne sait plus à présent ce qu'il convient de faire. Depuis dix ans elle se donne à fond bénévolement pour la voile légère au club, une école de voile sportive a existé pendant trois ans avec des résultats et des jeunes sélectionnés sur le championnat de France et autres régates importantes, dans des conditions très variables, plus ou moins difficiles, correspondant à un entraînement sportif classique. Puis l'activité s'est arrêtée avec le covid et par manque d'entraîneur. Corinne Tournassat s'est de nouveau beaucoup investie cette fois encore avec Julien Moutarde et croyait fermement que cette solution serait la bonne, que l'entraîneur serait en mesure de gérer l'école de voile progressivement en autonomie. Au vu du contexte actuel, des éternels recommencements et revirement de directions, Corinne Tournassat n'a plus le crédo et cette activité étant tellement chronophage pour elle, elle n'envisage pas de continuer. Elle souhaite prendre du recul, passer progressivement la main en accompagnant un possible membre de la commission voile légère. Pour l'avenir immédiat, elle souhaite que tout soit fait pour ne pas lâcher les enfants qui sont venus rejoindre cette école de voile sportive, l'école doit absolument continuer pour eux au moins jusqu'à la fin de la saison en juillet. Guy Valentin fait remarquer que c'est un projet où les réalisations doivent se concrétiser dans l'ordre pour pouvoir aboutir, or dans la situation actuelle, si la mairie n'accompagne pas (bateau, financement, etc.), ça ne peut pas se réaliser que sur la bonne volonté de la SNGRPC, entre autre Jean-Luc et Corinne.

Décision

Le comité directeur à l'issue des débats se prononce à la majorité favorable à la proposition du Président de la reconduction d'un contrat en CDD jusqu'à mi-juillet 2023. (13 voix favorables, 5 abstentions, 0 contre)

c. Point sur l'école de voile loisir (information - validation) => CT/JLW

La formule 2022 avec l'UCPA est reconduite avec des sessions de printemps et d'automne pour les locaux, et des stages de perfectionnement sur les vacances étendues aux extérieurs, en cata ou en opti, les débutants iront sur les stages proposés par l'UCPA. Le tarif 2022 est reconduit également.

d. Calendrier : date pour la Régate de Ligue (validation) => CT

La Ligue nous propose d'organiser une épreuve du Championnat de Ligue VL, soit les 15 et 16 Avril où la Ronde Blanche de Printemps est déjà prévue, soit la Finale du Championnat de Ligue les 3 et 4 Juin.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

L'organisation d'une épreuve de Ligue est essentielle pour le club, et une finale rassemblant 120 à 150 participants dont l'extrême-glisse sur un week-end peut être envisagée, si l'on considère la nécessité d'avoir une trentaine de bénévoles disponibles.

Patrick Locheron soulève néanmoins la question des moyens proposés par la Ligue pour supporter l'organisation de cette épreuve. Corinne envisage le prêt de 2 ou 3 Lomacs.

Le Comité Directeur se prononce favorablement dans son ensemble à l'organisation de la Finale en Juin.

6. Commission Voile habitable :

a. Bilan des régates passées (information) => EG

La régata de Noël a rassemblé 28 bateaux dans très bonne ambiance, le format a été grandement apprécié des régatiers. Nicolas Billiard est d'accord pour continuer l'organisation de cette régata en 2023, ainsi que Denis Reynaud pour être Comité de Course.

b. Point sur les régates à venir - Désignation des organisateurs de régates (information) => EG

Le Challenge du 15 Janvier est organisé par le YCGM. Ils ont néanmoins demandé l'assistance de la SNGRPC pour poser la bouée PC, et du CNP pour le bateau comité et le PCC sera Michel Nogues.

Le Trophée du 29 Janvier est organisé par la SNGRPC, avec néanmoins le bateau comité du CNP et Michel Nogues comme initialement prévu, et la SNGRPC pour le bateau viseur.

Il manque encore des organisateurs pour les régates de fin de semestres (Gardiane/Toques et Sétoise), il va falloir que la commission voile habitable désigne des volontaires.

c. Organisation MiniMax (information - validation) => EG/AG/DR

Le projet d'organisation de la MiniMax 2023 a été présenté par Alain Goujon. Le but est de redorer la régata phare du club. La SNA, représentée par Alain Fichoux participent à l'organisation, et un renouvellement du jumelage SNGRPC-SNA sera d'ailleurs célébré par un apéro offert par la SNGRPC lors de l'étape à Ajaccio.

L'avis de course, la convention des 2 bateaux accompagnateurs et le budget ont été présentés.

La course ne sera ouverte qu'aux DUO bien que faisant partie du championnat Occitanie solo-duo. Ce sera une Grade 4 (comme l'Occitania et l'Escale-Agde) avec A. Fichoux comme PCC et JC Bornes comme Jury. La zone de course est étendue de Gruissan à St Raphael dans l'éventualité de devoir allonger le parcours lors de la deuxième manche pour les qualifications à la Transquadra.

Pour le budget, afin de le sécuriser, Alain propose de mettre l'inscription à 300€/bateau. (-600€ si seulement 25 bateaux inscrits, +170€ si 30 bateaux inscrits). Le comité directeur est favorable à ce tarif et le club prendra en charge les apéros de jumelage et d'arrivée (à hauteur de 1000€). D'autres subventions sont peut-être à demander.

Une caution de 640€ sera demandée pour les balises en location et les pavillons 40x40cm «MiniMax» qui ont été commandés pour l'occasion (budget de 1600€ sur 3 ans pour ces pavillons).



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

La convention bateau accompagnateur a été rédigée par Alain pour clarifier les responsabilités de chacune des parties. Elle sera relue par Jean-Louis Saudrais.

Les inscriptions seront clôturées le vendredi 16 juin 2023 à 17h. Les contrôles de jauge débuteront dès le 10 juin.

7. Commission Logistique => GV/PL

a. Réunion logistique pour calendrier 2023 (information)=> GV/PL

Le Tableau des bénévoles pour les régates du premier semestre est en ligne depuis le matin. Patrick et Guy vont valider sur le calendrier FFvoile les arbitres qui se sont positionnés. Ceux qui ne se sont pas encore positionnés sur les épreuves sont invités à le faire dès que possible.

8. Points divers

n.a.

9. Prochaines réunions du comité directeur

Le Vendredi 17 Février 2023 à 18h

Fin de Réunion 20h25

Le 13/01/2023

Secrétaire Général

Nicolas BILLIARD